

Dans le cas qui nous occupe, la première des méthodes énumérées ci-dessus ne serait pas pratique, étant donné que la convention est incomplète; en tous cas, il faudrait prévoir les pénalités et les mesures punitives s'y rapportant, surtout pour les articles III et IX.

Il arrive souvent que le texte de loi soit incorporé aux statuts. Ainsi, au cours des dernières dix années, on a mis en vigueur 20 ententes; dans 18 de ces cas le gouverneur en conseil a eu l'autorité voulue pour édicter des règlements donnant effet aux conventions.

Je joins à cet exposé un tableau, énumérant les divers accords ratifiés au cours des dix ans qui viennent de s'écouler et stipulant de quelle façon ils ont été mis en vigueur.

Si je puis fournir au Sénat ou au comité sénatorial d'autres renseignements pouvant faciliter leurs débats, je serai heureux de le faire.

Cordialement,

Le sous-ministre adjoint,

(signature) E. A. Driedger.

Voici la liste des diverses conventions adoptées au cours de la dernière décennie. Dois-je en donner lecture au comité ou assumerai-je qu'elles ont été énumérées?

Des voix: Assumez que vous en avez donné lecture.

(Voici le texte de l'appendice)

TABLEAU

Traités et conventions ratifiés et mis en vigueur
entre 1946 et 1956

1. Accords fiscaux ayant force de loi. Le gouverneur en conseil a l'autorité voulue pour édicter des règlements mettant ces accords en vigueur.

Accords Canada-Irlande, 1955, cc. 10 et 11.

Accords Canada-France, 1952, c. 18; 1951, cc. 40, 41.

Accords Canada-É.-U., 1951 (deuxième session) c. 5.

Accord Canada-Suède, 1951, c. 42.

Accord Canada-Nouvelle-Zélande, 1948, c. 34.

Accords Canada-Royaume-Uni, 1946, cc. 38, 39.

2. Conventions approuvées par Acte du Parlement. Le gouverneur en conseil a l'autorité voulue pour édicter des règlements mettant ces conventions en vigueur:

Conventions pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest, 1953-1954, c. 18.

Convention relative aux pêcheries de flétan du Pacifique nord, 1952-1953, c. 43.

Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord, 1952-1953, c. 44.